

Cote du document: EB 2015/116/R.15/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 9 a) ii)
Date: 17 décembre 2015
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de prêt et don à la République
démocratique du Congo pour le Projet d'appui
au secteur agricole dans la Province du Nord-
Kivu (PASA-NK)

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Rasha Omar
Chargée de programme de pays
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +243 970 020670
courriel: r.omar@ifad.org

Jean Pascal Kabore
Chargé d'appui au programme de pays
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +243 815 553304
courriel: p.kabore@ifad.org

Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés
Responsable du
Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2092
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent seizième session
Rome, 16-17 décembre 2015

Pour: Approbation

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation pour approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	1
II. Description du projet	2
A. Zone d'intervention et groupe cible	2
B. Objectif de développement du projet	3
C. Composantes/résultats	3
III. Exécution du projet	3
A. Approche	3
B. Cadre organisationnel	4
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	4
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	5
E. Supervision	5
IV. Coût, financement et avantages du projet	5
A. Coût du projet	5
B. Financement du projet	6
C. Résumé des avantages et analyse économique	7
D. Durabilité	7
E. Identification et atténuation des risques	8
V. Considérations d'ordre institutionnel	8
A. Respect des politiques du FIDA	8
B. Alignement et harmonisation	8
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	8
D. Participation à l'élaboration des politiques	9
VI. Instruments et pouvoirs juridiques	9
VII. Recommandation	9
Appendices	
I. Accord de financement négocié	1
II. Cadre logique	13

Sigles et acronymes

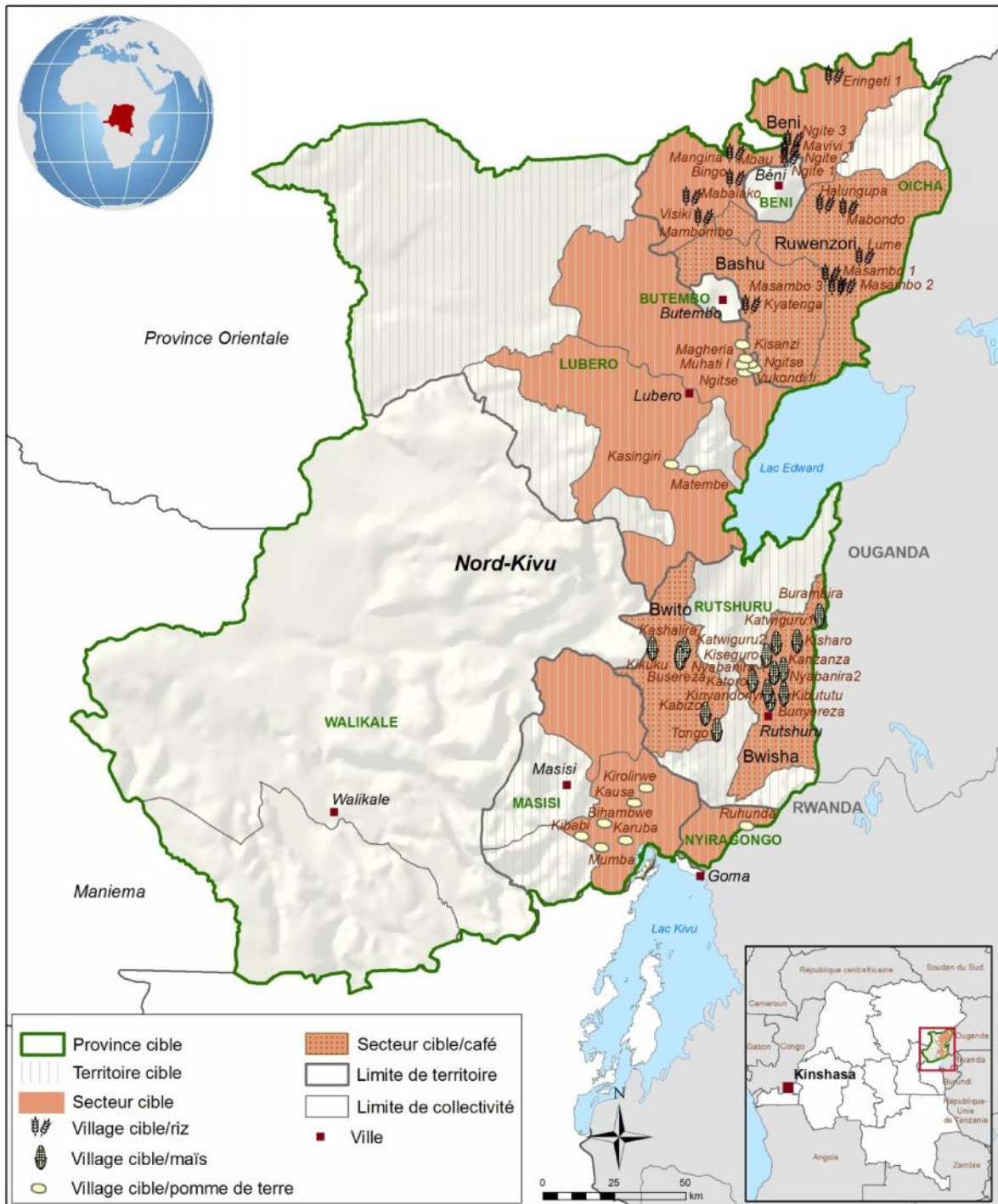
DTS	Droits de tirage spéciaux
FOPAC	Fédération des organisations de producteurs agricoles de Nord Kivu
OP	Organisation paysanne
S&E	Suivi-évaluation
UCP	Unité de Coordination

Carte de la zone du projet

République Démocratique du Congo - Nord Kivu

PASA - Zones d'intervention de 'pomme de terre', 'café', 'maïs' et 'riz'

Rapport du Président



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA et Log cluster WFP-DRC | 20-10-2015

République démocratique du Congo

Projet d'appui au secteur agricole dans la Province du Nord-Kivu (PASA-NK)

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur/bénéficiaire:	Ministère des finances
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage
Coût total du projet:	52,974 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA au titre de l'allocation SAFP 2013-2015:	12,100 millions de DTS (équivalant approximativement à 16,89 millions d'USD)
Montant du don du FIDA au titre de l'allocation SAFP 2013-2015:	12,100 millions de DTS (équivalant approximativement à 16,89 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA	Particulièrement favorables: délai de remboursement de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de 0,75% l'an
Cofinanceur:	Le Fonds de l'OPEP pour le développement international (Fonds de l'OPEP)
Montant du cofinancement:	Fonds de l'OPEP: 9,718 millions d'USD
Contribution de l'emprunteur/du bénéficiaire:	5,950 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	3,528 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République démocratique du Congo pour le Projet d'appui au secteur agricole dans la Province du Nord-Kivu (PASA-NK), telle qu'elle figure au paragraphe 49.

Proposition de prêt et don à la République démocratique du Congo pour le Projet d'appui au secteur agricole dans la Province du Nord-Kivu (PASA-NK)

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. Après plusieurs décennies d'instabilité politico-sécuritaire et de destruction du tissu économique, la République démocratique du Congo connaît une croissance économique robuste et un cadre macro-économique stable. Le pays possède d'immenses ressources agricoles et minérales, parmi les plus importantes d'Afrique subsaharienne. Sa superficie est de 2,34 millions de km² et sa population est d'environ 71 millions d'habitants (dont près de 70% vit en milieu rural).
2. La croissance du PIB, qui s'est nettement améliorée depuis 2010, est supérieure à 7%. Outre l'agriculture, qui emploie 64% de la population active et génère 33,4% du PIB (Banque centrale du Congo, 2013), les secteurs les plus importants sont le commerce (22%) et l'industrie minière (12%).
3. La croissance économique, conjuguée aux investissements publics dans les secteurs de la santé et de l'éducation primaire, a permis à la République démocratique du Congo de réduire l'incidence de la pauvreté de 71,34% en 2005 à 63,4% en 2012. Le taux de pauvreté en milieu rural reste élevé, atteignant 69% en 2012. Le niveau d'insécurité alimentaire et nutritionnelle du pays reste alarmant: 54% des ménages ruraux souffrent d'insécurité alimentaire, environ 43% des enfants de moins de cinq ans sont chroniquement malnutris et 8% souffrent de malnutrition aiguë.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

4. Le programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) 2012-2016 a deux objectifs stratégiques: i) l'amélioration de l'accès des petits producteurs à des services de production efficaces, à des technologies appropriées et aux marchés locaux; et ii) la professionnalisation des organisations paysannes (OP), de manière à ce qu'elles deviennent des partenaires économiques et des interlocuteurs clés dans les zones rurales.
5. Le PASA-NK est en harmonie avec les deux objectifs stratégiques du COSOP. Il permet de renforcer les résultats du portefeuille en termes d'accès durable des paysans aux intrants et aux marchés, de rémunération de la production agricole à des prix plus avantageux pour les paysans (augmentation de 30% prévue dans le COSOP) et de stabilité des OP faitières. Le PASA-NK permet également d'équilibrer la répartition des opérations cofinancées par le FIDA dans l'ouest et l'est du pays.
6. Le Gouvernement congolais veut développer des filières inclusives, et ceci en plus des investissements en cours dans les complexes agro-industriels (domaine agro-industriel de Nsele et parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo). Cette volonté s'inscrit dans le droit fil du Plan national d'investissement agricole (PNIA) s'agissant de la promotion des filières agricoles et de l'agro-industrie. La vision du gouvernement et les objectifs stratégiques du programme cofinancé par le FIDA en République démocratique du Congo convergent au Nord-Kivu pour lever les contraintes d'ordre

financier, institutionnel et physique auxquelles les populations de cette province sont confrontées.

II. Description du projet

A. Zone d'intervention et groupe cible

7. Comme son nom l'indique, le PASA-NK sera mis en œuvre dans la province du Nord-Kivu, plus précisément dans les territoires de Beni, Lubero, Rutshuru, Nyiragongo et Masisi. Dans chaque territoire ciblé, les activités porteront sur une ou deux cultures.
8. La Province du Nord-Kivu fait partie des territoires post-conflit situés à l'est du pays. Elle couvre une superficie de près de 60 000 km² et, en 2014, sa population était estimée à environ 6,5 millions habitants, dont 88% en milieu rural, avec une densité de plus de 100 habitants par km². Selon l'Indice de développement humain, la province arrive en 10^e position, sur 11 provinces. On estime que 70% des pauvres de la province vivent en milieu rural.
9. Le PASA-NK porte sur la production et la commercialisation de quatre cultures: maïs, riz, pomme de terre et café arabica, qui ont été retenues sur la base des critères ci-après: i) l'importance numérique des producteurs concernés; ii) le potentiel de croissance de la production et de la productivité; iii) l'existence de marchés en croissance et accessibles aux petits producteurs: marchés locaux, nationaux, sous-régionaux et internationaux, dont les niches de marché équitable; iv) les possibilités d'amélioration des revenus et la valeur ajoutée; v) les possibilités d'insertion des groupes vulnérables tels que les femmes, les jeunes ruraux sans emploi et les pauvres sans terre; et vi) la présence dans la filière d'un service public, d'une ONG ou d'une OP faîtière chef de file pour l'encadrement technique et de la fourniture d'autres services économiques.
10. Sur la base des quatre filières retenues, cinq organisations chefs de file ont été sélectionnées et sont appelées à jouer un rôle de premier plan dans l'exécution du projet: i) la Coopérative centrale du Nord-Kivu (COOCENKI) pour le maïs, qui mettra en œuvre les activités du projet dans le territoire de Rutshuru; ii) la Ligue des organisations des femmes paysannes du Congo (LOFEPACO) pour le riz, dans le territoire de Beni; iii) le Syndicat de défense des intérêts des paysans (SYDIP) pour la pomme de terre, dans les territoires de Lubero, Masisi et Nyiragongo; iv) la Fédération des organisations des producteurs agricoles du Congo (FOPAC), pour les actions de renforcement des capacités des OP et le plaidoyer; et v) l'ONG VECO pour la filière café arabica qui, vu les résultats probants qu'elle a obtenus, sera chargée de développer les services économiques relatifs au café gourmet dans les territoires de Beni et de Rutshuru.
11. Le PASA-NK ciblera en priorité les ménages très pauvres et pauvres, qui bénéficieront des appuis financiers accordés par le projet afin de faciliter l'accès aux semences améliorées et aux engrais ainsi qu'aux conseils agricoles. Les activités de stockage et de transformation bénéficieront à toutes les catégories de ménages. Les activités liées au développement de la caféiculture toucheront les ménages pauvres, moins pauvres et riches qui disposent de vergers de café. Seront considérés comme ménages pauvres ceux qui correspondent aux critères suivants: i) la superficie exploitée est inférieure à 1 ha; ii) le cheptel (type et effectif) est inférieur à 5 têtes; iii) le mode de transport est un vélo ou une trottinette; et iv) statut de veuves chefs de famille. Les OP chefs de file ont proposé d'ajouter d'autres critères, à savoir: i) les agriculteurs ou agricultrices exploitant au moins une superficie de 0,25 ha en un seul endroit; et ii) les victimes de violences domestiques ou sexuelles. Au total, 28 400 ménages bénéficieront directement des activités du projet.

B. Objectif de développement du projet

12. L'objectif principal du PASA-NK est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des ménages participants. Son objectif de développement est d'améliorer la productivité et la rentabilité de quatre cultures pratiquées par les petits producteurs – maïs, riz, pomme de terre et café arabica.

C. Composantes/résultats

13. Composante 1: Renforcement des capacités des acteurs des filières agricoles. La composante 1, qui représente 58,1% du coût total du projet, s'articule en trois sous-composantes, à savoir: i) le développement des services économiques fournis par les OP; ii) le renforcement institutionnel des OP; et iii) l'appui au secteur public. Ces trois sous-composantes visent l'obtention des deux effets ci-après:
i) les services économiques des OP sont viables et appréciés par les paysans; et ii) la performance des services publics provinciaux dans l'accompagnement des producteurs s'est améliorée.
14. Composante 2: Appui aux infrastructures rurales. La composante 2, qui représente 22,5% du coût total du projet, s'articule en deux sous-composantes, à savoir: i) la remise en état des voies de desserte agricole; et ii) le renforcement des capacités de la coordination provinciale et territoriale de la Direction des voies de desserte agricole (DVDA). L'effet attendu est la réduction des coûts et des délais de transport des marchandises.

III. Exécution du projet

A. Approche

15. Le PASA-NK vise la professionnalisation des OP autour de services économiques susceptibles d'améliorer l'accès des paysans aux intrants agricoles et aux marchés et, partant, d'accroître la productivité agricole et leurs revenus. Ces services économiques comprennent: i) pour le maïs, l'accès à des semences améliorées, la fourniture de conseils agricoles, le stockage et l'entreposage du maïs pour faciliter une vente groupée et différée synchronisée avec la période d'augmentation des prix du maïs; ii) pour le riz, l'accès à des semences améliorées et à des engrais, la fourniture de conseils agricoles, le stockage et l'entreposage du riz, ainsi qu'un appui à la rizerie de LOFEPACO; iii) pour la pomme de terre, la production de mini-tubercules de variétés améliorées, l'accès aux engrais, la fourniture de conseils agricoles, la collecte et la facilitation de la vente aux grossistes; et iv) pour le café, la mise en place de pépinières de variétés améliorées, la fourniture de conseils agricoles, le traitement du café par voie humide, la facilitation de l'obtention de la certification bio et commerce équitable ainsi que la facilitation de la vente du café vert de qualité sur les marchés de niche.
16. Sur la base de cette vision, le projet sera mis en œuvre selon une approche fondée sur les principes ci-après.
17. Approche plan d'affaires. Toutes les OP chefs de file organiseront leurs interventions au niveau des filières, sur la base de plans d'affaires démontrant la rentabilité des services économiques offerts à leurs membres. Ces services économiques seront organisés autour des maillons faibles des filières maïs, riz, pomme de terre et café.
18. Modalités de financement. Le projet déclenchera et appuiera un processus vertueux de développement dans le cadre duquel les OP bénéficieront d'un appui pour entreprendre des activités économiques viables. Ces activités, pour être viables, doivent reposer sur un mécanisme solide d'accès aux facteurs de production, à la transformation et à la commercialisation des produits.
19. Contractualisation. Celle-ci constituera l'une des pièces maîtresses sur lesquelles reposera la mise en œuvre des plans d'affaires des OP. La contractualisation s'établira avec les autres acteurs des filières vivrières ciblées: transformateurs, commerçants, fournisseurs d'intrants et autres prestataires de services.

20. Progressivité et séquençage des interventions. Le projet sera mis en œuvre dans une zone en situation de post-conflit, où les populations renouent avec la stabilité. En conséquence, les interventions et les appuis relevant du projet seront organisés de manière prudente, progressive et séquencée afin que chaque étape franchie puisse être correctement maîtrisée et apporte les solutions souhaitées.

B. Cadre organisationnel

21. Le PASA-NK sera placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage. Le Ministère provincial de l'agriculture et du développement rural du Nord-Kivu deviendra membre du Comité de pilotage existant. Le projet sera coordonné par une Unité de coordination (UCP), qui jouira d'une autonomie de gestion administrative et financière et sera basée à Goma.
22. Pour faciliter le démarrage du projet, le FIDA accordera au Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage – ministère de tutelle du projet – une avance de démarrage de 650 000 USD sur les ressources du don, destinée à: i) recruter le personnel de l'UCP ainsi que les assistants techniques internationaux chargés d'encadrer l'UCP pour garantir l'appropriation des objectifs et de l'approche de projet; ii) mettre en place les outils de base nécessaires au premier décaissement de fonds; et iii) entreprendre l'étude de base afin que les résultats soient disponibles dès la première année d'exécution.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

23. La planification annuelle du projet débutera par l'évaluation de l'exécution des plans d'affaires des services économiques des quatre filières, afin d'établir les grandes orientations de la planification de l'année suivante et la mise à jour des plans d'affaires. Ceci fera partie du processus d'autoévaluation participative et de préparation du plan de travail et budget annuel (PTBA). Le PTBA de l'année suivante sera fonction de l'actualisation des plans d'affaires de chaque filière, de l'élaboration ultérieure du plan de renforcement institutionnel des OP, de l'ampleur des services publics fournis et de l'engagement avec le secteur privé, en fonction des nouvelles cibles des plans d'affaires. La planification des travaux de remise en état des voies de desserte sera alignée sur le désenclavement des zones ciblées dans les plans d'affaires.
24. L'UCP mettra en place un système de suivi-évaluation (S&E) simple et opérationnel. Le cadre logique fournit les indicateurs minimaux à renseigner en termes d'efficacité, d'efficience et d'impact du PASA-NK. Par ailleurs, le système de S&E renseignera également les indicateurs du Système de gestion des résultats de l'impact (SYGRI) du FIDA, et il intégrera un système d'information géographique.
25. La gestion des savoirs conduite dans le cadre du PASA-NK mettra à profit les initiatives existantes. Ainsi, la FOPAC, qui dispose d'un système de communication par la voie de son journal trimestriel et de son réseau de radios rurales, jouera un rôle de premier plan au niveau provincial grâce à la diffusion d'informations sur le projet via le journal et les études sur des thématiques liées au plaidoyer, à la cartographie des conflits fonciers et à la cartographie des acteurs de la filière. Au niveau national, le projet établira un accord avec le réseau ECO CONGO, plateforme de contenu digital permettant la diffusion d'informations pertinentes sur le développement agricole et rural durable en République démocratique du Congo. Les deux Confédérations nationales (COPACO et CONAPAC) disposent toutes deux d'un bulletin périodique et le PASA-NK pourra y réserver un espace deux fois par an pour publier un article. Au niveau régional et international, il est proposé de mettre à profit le Programme d'appui aux organisations paysannes (PAOPA), cofinancé par le FIDA, pour la capitalisation des activités du PASA-NK.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

26. L'UCP sera responsable de la gestion financière et de la passation des marchés. Les travaux de génie rural seront toutefois confiés à un maître d'ouvrage délégué doté des compétences et des ressources humaines nécessaires pour la passation des marchés. En effet, les marchés relatifs aux travaux de génie civil (construction de bâtiments et remise en état des pistes rurales) sont pour les UCP les plus difficiles à organiser et à superviser, car celles-ci ont des effectifs limités.
27. Une stratégie d'atténuation des risques fiduciaires reposant sur les principales mesures ci-après sera mise en place:
- vérification mensuelle de la base de données comptables du projet, opérée conjointement par le Ministère des finances, le Ministère de l'agriculture et le bureau de pays du FIDA;
 - présentation d'un rapport trimestriel, sur la base du modèle fourni par les services financiers du FIDA. Ce rapport sera établi par l'UCP et transmis au FIDA pour examen;
 - recrutement d'une assistance technique internationale en gestion financière et en passation des marchés, et ce dès le démarrage du projet, afin de mettre en place une organisation plus efficace des fonctions fiduciaires; et
 - audit semestriel des comptes du projet et de la passation des marchés par un cabinet d'audit qualifié. L'UCP sera chargée du recrutement des auditeurs externes.
28. Flux de fonds. Deux mécanismes seront mis en place pour le financement des activités du projet: i) le compte désigné et le financement des dépenses du projet, sur la base d'une avance à justifier et à reconstituer; et ii) les paiements directs des partenaires d'exécution sur la base de l'obtention de résultats précis.
29. Audit. Le gouvernement nommera, avec l'accord préalable du FIDA, des auditeurs externes qui devront procéder, pour chaque exercice budgétaire, à deux audits externes des comptes du PASA-NK, dans le respect des standards internationaux d'audit et conformément aux procédures et critères figurant dans les Directives du FIDA relatives à l'audit des projets (à l'usage des emprunteurs/ bénéficiaires).

E. Supervision

30. Le FIDA supervisera directement le projet, en étroite collaboration avec le Gouvernement congolais.

IV. Coût, financement et avantages du projet

A. Coût du projet

31. Le coût total du projet est estimé à 52,974 millions d'USD, sur une période de 9 ans. Les principales sources de financement sont: i) le FIDA, avec 33,78 millions d'USD, soit 63,8% du coût total du projet. Conformément au Cadre pour la soutenabilité de la dette, la République démocratique du Congo est classée jaune, et le pays est donc admis à bénéficier d'un financement à 50% sous forme de don et à 50% sous forme de prêt, soit un don de 16,89 millions d'USD et un prêt de 16,89 millions d'USD; ii) le Fonds de l'OPEP, avec 9,718 millions d'USD, soit 18,3% du coût total du projet; iii) le gouvernement, avec 5,95 millions d'USD sous forme d'exemption des droits, impôts et taxes grevant les biens et services qui seront acquis par le projet; et iv) les bénéficiaires, avec 3,58 millions d'USD, soit 6,7% du coût total du projet.

Tableau 1
Coût du projet par source de financement et par composante
(en milliers d'USD)

Composante	Prêt du FIDA		Fonds de l'OPEP		Gouvernement		Bénéficiaires		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
A. Renforcement des capacités des acteurs des filières agricoles										
1. Développement des services économiques des OP	16 022	75,3	-	-	1 730	8,1	3 528	16,6	21 279	40,2
2. Renforcement institutionnel des OP	2 448	93,7	-	-	164	6,3	-	-	2 613	4,9
3. Appui au secteur public	5 276	76,4	689	10,0	940	13,6	-	-	6 905	13,0
Sous-total	23 747	77,1	689	2,2	2 834	9,2	3 528	11,5	30 797	58,1
B. Appui aux infrastructures rurales										
1. Remise en état des voies de desserte	-	-	8 481	75,0	2 827	25,0	-	-	11 308	21,3
2. Renforcement des capacités de DVDA	-	-	548	86,8	83	13,2	-	-	631	1,2
Sous-total	-	-	9 029	75,6	2 910	24,4	-	-	11 939	22,5
C. Coordination et gestion	10 032	98,0	-	-	206	2,0	-	-	10 238	19,3
Coût total	33 778	63,8	9 718	18,3	5 950	11,2	3 528	6,7	52 974	100,0

B. Financement du projet

32. Le tableau 2 ci-dessous indique comment il est prévu d'utiliser les fonds octroyés par le FIDA, par catégorie de dépenses.

Tableau 2
Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Prêt du FIDA		Fonds de l'OPEP		Gouvernement		Bénéficiaires		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
I. Dépenses d'investissement										
A. Études	384	28,3	808	59,6	163	12,0	-	-	1 355	2,6
B. Véhicules et équipements	2 418	65,3	146	4,0	1 137	30,7	-	-	3 702	7,0
C. Formation et ateliers	8 164	93,4	188	2,1	-0	-	387	4,4	8 739	16,5
D. Génie civil et rural	418	3,5	8 576	70,8	3 081	25,4	43	0,4	12 118	22,9
E. Fonds d'appui	9 279	67,1	-	-	1 568	11,3	2 971	21,5	13 819	26,1
F. Assistance technique										
<i>Expertise nationale</i>	2 368	100,0	-	-	-	-	-	-	2 368	4,5
<i>Expertise internationale</i>	1 808	100,0	-	-	-	-	-	-	1 808	3,4
Sous-total assistance technique	4 176	100,0	-	-	-	-	-	-	4 176	7,9
Coût total d'investissement	24 839	56,6	9 718	22,1	5 950	13,5	3 401	7,7	43 909	82,9
II. Dépenses de fonctionnement										
A. Frais de personnel	6 009	97,9	-	-	-	-	126	2,1	6 135	11,6
B. Maintenance et fonctionnement	2 931	100,0	-	-	0	-	-	-	2 931	5,5
Sous-total dépenses de fonctionnement	8 939	98,6	-	-	0	-	126	1,4	9 065	17,1
Coût total du projet	33 778	63,8	9 718	18,3	5 950	11,2	3 528	6,7	52 974	100,0

C. Résumé des avantages et analyse économique

33. Tous les modèles de cultures indiquent que la situation des petits producteurs s'améliorera avec le projet. Le ratio coût-avantage est assez significatif: 1,6 pour la pomme de terre, 1,4 pour le riz, 1,3 pour le café et 1,2 pour le maïs. La valeur actuelle nette (VAN) est comprise entre 81 USD et 565 USD/ménage/an, calculée au coût d'opportunité du capital de 30% l'an.
34. Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du projet s'établit à 18% et la VAN, au coût d'opportunité du capital de 9,32%, s'élève à 16,5 millions d'USD. L'analyse de sensibilité montre une bonne robustesse des résultats obtenus: il faudrait une baisse des revenus de 37% ou une hausse des coûts de 59% pour que le taux de rentabilité économique se rabaisse au niveau du coût d'opportunité du capital social.

D. Durabilité

35. La durabilité des activités appuyées par le projet est envisagée à différents égards.
36. Durabilité institutionnelle. Le projet a fait le choix de développer des partenariats de mise en œuvre avec des OP chefs de file et des ONG jouissant d'une expérience avérée dans les domaines d'intervention ciblés. Cette approche, qui responsabilise directement les acteurs de la profession agricole, donne des garanties de continuité et de pérennité. Par ailleurs, la participation des services techniques à la supervision du projet, la mise en place de champs-écoles paysans, la fourniture de conseils agricoles et le S&E, entre autres, renforcent la position institutionnelle de ces services dans le développement socio-économique de la province, ce qui est un élément de durabilité.
37. Mécanisme de financement. La démarche adoptée par le projet repose sur la fourniture d'une subvention temporaire pour les intrants agricoles (semences améliorées et engrais) comme élément déclencheur de processus, conjugué à une politique de mobilisation de l'épargne et à l'instauration d'une culture du crédit parmi les ménages agricoles, ce qui facilitera à terme l'accès des paysans aux services financiers.
38. Rentabilité des services économiques. La durabilité accrue de l'exploitation du riz, du maïs, de la pomme de terre et du café arabica devrait permettre aux ménages bénéficiaires d'améliorer leur capacité d'épargne et d'investissement et les inciter à maintenir le même niveau d'utilisation d'engrais et de semences améliorées et d'intégration dans les filières. Les paysans devraient donc être en mesure, à l'achèvement du projet, de payer les intrants au prix du marché.
39. Consolidation de la vie associative et coopérative. Le projet contribuera à la consolidation de la vie associative dans la mesure où la satisfaction des besoins des ménages bénéficiaires favorisera leur participation aux activités de leurs OP, notamment le versement des cotisations et les transactions commerciales d'acquisition d'intrants et de mise en marché de la production. Les liens commerciaux entre les OP et les opérateurs de marché favoriseront la pérennisation des services économiques.
40. Désenclavement et viabilité des routes de desserte rurale. Le désenclavement des zones et des bassins de production et leur liaison avec les centres de consommation sont des facteurs évidents d'appui à la production agricole. La remise en état des pistes, soutenue par un programme d'entretien comme celui en vigueur dans la province du Nord-Kivu, constitue un gage de durabilité dans ce domaine.

E. Identification et atténuation des risques

41. Les quatre principaux risques et les stratégies d'atténuation y relatives sont repris dans le tableau ci-dessous:

Risques	Mesures d'atténuation
Dégradation de la situation sécuritaire compte tenu des enjeux électoraux et économiques dans la région des Grands lacs Pertes de biens et destruction des infrastructures financées par le projet	<ul style="list-style-type: none"> • L'armée congolaise et la MONUSCO lancent la traque aux groupes armés pour les désarmer et les neutraliser • Le Parlement européen négocie un texte de loi dissuasif pour les entreprises européennes contre l'utilisation des minerais de sang • Le système des Nations Unies et la MONUSCO font un suivi rapproché de la situation sécuritaire • La FAO et le PAM collaborent étroitement à l'analyse de la situation et à la complémentarité des interventions (résilience, redressement, développement) • Les camions mis à disposition des OP chef de file assurent un enlèvement régulier et un stockage dans les entrepôts centraux, situés en ville et mieux gardés • Les activités du projet sont échelonnées
Problématique foncière: conflits fonciers et rupture abusive des contrats de location des terres	<ul style="list-style-type: none"> • L'édit provincial de 2012 sur la gestion des terres coutumières précise les modalités de résolution des conflits fonciers • La FOPAC effectuera un plaidoyer sur la question foncière pour garantir aux paysans un accès sécurisé • La formation de para-juristes se poursuit dans le cadre du projet
Retard dans l'allègement fiscal et parafiscal sur la production et le commerce agricole	<ul style="list-style-type: none"> • La FOPAC organise un plaidoyer à ce sujet avec études à l'appui • Des synergies d'action sont recherchées avec d'autres organisations travaillant sur le sujet, comme ELAN • L'actualisation de la stratégie nationale café est mise à profit pour revoir le niveau et la qualité de la fiscalité appliquée à cette filière et, par ricochet, aux autres
Chute des prix, notamment pour le café arabica	<ul style="list-style-type: none"> • Les coopératives de café maîtrisent les coûts de transformation et de commercialisation • Le marché du café gourmet, qui offre des prix 20 à 30% supérieurs au prix coté à New York, est ciblé • Les prix à l'exportation et les procédures d'exportation bénéficient d'allègements fiscaux • La révision de la stratégie nationale café à partir de 2016 bénéficie d'un appui, l'accent étant mis sur les questions de compétitivité (taxation et lois)

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

42. Le projet est en parfaite harmonie avec le Cadre stratégique du FIDA 2011-2015 et est en adéquation avec les politiques du FIDA en matière de ciblage, d'égalité des sexes, de gestion des ressources naturelles, de changement climatique, et d'amélioration de l'accès à la terre et de la sécurité foncière.

B. Alignement et harmonisation

43. Le PASA-NK s'inscrit dans le droit fil des textes nationaux qui définissent un cadre stratégique pour le secteur agricole et rural, à savoir: la Stratégie sectorielle de l'agriculture et du développement rural qui a été adoptée en 2010, la Loi posant les principes fondamentaux relatifs à l'agriculture, promulguée en juin 2012, le Plan national d'investissement agricole (2013-2020), adopté en 2013, la Stratégie de relance de la filière café (2011-2015), la Stratégie provinciale de stabilisation et le plan d'action prioritaire mis en place dans les provinces, dont le Nord-Kivu.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

44. Dans le contexte de la République démocratique du Congo, la principale innovation du PASA-NK réside dans la mise en relation des OP et des services étatiques pour améliorer les services économiques offerts aux paysans et pour prospecter les débouchés de commercialisation. Cette approche pourra être reproduite à plus grande échelle dans le cadre du programme cofinancé par le FIDA et, à terme, dans les zones où il existe un mouvement paysan relativement bien structuré et un commerce agricole actif.

D. Participation à l'élaboration des politiques

45. Le PASA-NK contribue à la mise en œuvre des politiques suivantes: l'édit provincial pour la gestion des terres coutumières; et l'exonération des taxes sur le commerce des produits agricoles. Le projet offrira à la FOPAC un appui pour qu'elle mène des actions de plaidoyer dans ces domaines.

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

46. Un accord de financement entre la République démocratique du Congo et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur/au bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe à l'appendice I.
47. La République démocratique du Congo est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
48. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VII. Recommandation

49. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant les résolutions suivantes:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République Démocratique du Congo un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à douze millions cent mille droits de tirage spéciaux (12 100 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République Démocratique du Congo un don d'un montant équivalant à douze millions cent mille droits de tirage spéciaux (12 100 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Accord de financement négocié: "Projet d'Appui au Secteur Agricole dans la Province du Nord Kivu (PASA-NK)"

(Négociations conclues le 17 novembre 2015)

Numéro du prêt: [numéro]

Numéro du don: [numéro]

Nom du projet: Projet d'Appui au Secteur Agricole dans la Province du Nord Kivu ("PASA-NK") ("le Projet")

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

et

La République Démocratique du Congo ("l'Emprunteur/Bénéficiaire")

(désignés individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

ATTENDU:

A) que la République Démocratique du Congo a sollicité du Fonds un prêt et un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent Accord;

B) que l'Emprunteur entend obtenir du Fonds de développement de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole ("OPEP") un prêt pour contribuer au financement du Projet aux conditions et modalités qui seront indiquées dans un accord entre l'Emprunteur et le Fonds de l'OPEP;

C) que le Projet doit être exécuté selon les termes et conditions établis dans le présent Accord;

ATTENDU que le prêt et le don du Fonds seront accordés à l'Emprunteur/Bénéficiaire conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord.

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution du Projet (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles qu'amendées en avril 2014, et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent

document et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'applique au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur/Bénéficiaire un prêt et un don ("le financement"), que l'Emprunteur/Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. A. Le montant du prêt est de douze millions cent mille Droits de tirage spéciaux (12 100 000 DTS).
B. Le montant du don est de douze millions cent mille Droits de tirage spéciaux (12 100 000 DTS).
2. Le prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables. Il sera exempt d'intérêts mais assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et d'un délai de remboursement de quarante (40) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans.
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est le dollar des États-Unis (USD).
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service sont exigibles le 15 février et le 15 août .
6. L'Emprunteur/Bénéficiaire ouvrira un compte désigné USD dans une banque commerciale acceptable pour le FIDA. Le compte désigné sera mouvementé selon le principe de la double signature.
7. L'Emprunteur/Bénéficiaire ouvrira en outre un compte en USD au nom du Projet dans un établissement bancaire acceptable pour le FIDA aux fins de recevoir l'avance des coûts de démarrage.
8. L'Emprunteur/Bénéficiaire ouvrira en outre un compte d'opération en USD dans une banque commerciale acceptable pour le FIDA. Le compte d'opération sera mouvementé selon le principe de la double signature.
9. L'Emprunteur/Bénéficiaire contribue aux fins du Projet au titre des fonds de contrepartie pour un montant de 5,95 millions USD représentant l'ensemble des droits, impôts, taxes et redevances diverses grevant les travaux, les biens et services du Projet, qui seront pris en charge par l'Emprunteur/Bénéficiaire au moyen, notamment, d'exonérations des droits et taxes sur les importations selon les procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur/Bénéficiaire. Les fonds de contrepartie seront inscrits à la loi budgétaire annuelle.

Section C

1. L'Agent principal du Projet est le Ministère ayant en charge l'agriculture.
2. La date d'achèvement du Projet est fixée au neuvième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

3. La date de clôture du financement désigne la date à laquelle les droits de l’Emprunteur/du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte de prêt et/ou du compte de don prennent fin, soit six (6) mois après la date d’achèvement du Projet. Les dépenses doivent être faites pendant la période d’exécution du Projet, à l’exception des dépenses correspondant aux frais de liquidation du Projet qui peuvent être faites entre la date d’achèvement du Projet et la date de clôture du prêt.

Section D

Le Fonds assure l’administration du prêt et du don et la supervision du Projet.

Section E

1. Les éléments ci-dessous constituent des conditions préalables au premier décaissement et s’ajoutent à la condition prévue à la Section 4.02 b) des Conditions générales:

- i) utilisation et justification de l’avance pour les coûts de démarrage tels que prévus au paragraphe 2 de l’Annexe 2 du présent Accord; et
- ii) soumission du manuel de procédures administratives, financières et passation de marchés au Comité National de Pilotage (COP) et approbation par ce dernier.

2. Le présent Accord est soumis à la ratification de l’Emprunteur/Bénéficiaire.

3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l’adresse figurent ci-dessous:

Pour le FIDA:

Président
Fonds international de développement
Agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Pour l’Emprunteur/Bénéficiaire:

Ministre des Finances de la
République Démocratique du Congo
Boulevard 30 juin
Kinshasa-Gombe

Le présent Accord, en date du [date], a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur/Bénéficiaire.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DU CONGO

[Représentant autorisé]

FONDS INTERNATIONAL
DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Kanayo F. Nwanze
Président

Annexe 1

Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution du Projet

I. Description du Projet

1. Population cible. Les bénéficiaires du Projet sont 28 400 ménages, composés de petits producteurs/rices cultivant le maïs, le riz, la pomme de terre et le café arabica. Ces ménages se caractérisent par une superficie exploitée inférieure à 1 hectare, un cheptel inférieur à 5 têtes, statut de veuves/ chefs de ménages. Le Projet est mis en œuvre dans la province du Nord Kivu notamment les territoires de Beni, Lubero, Rutshuru, Nyiragongo et Masisi (la «zone du Projet»).

2. Finalité. Le Projet a pour finalité d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des ménages impliqués dans le Projet.

3. Objectifs. L'objectif de développement du Projet est d'améliorer la productivité et la rentabilité de quatre cultures (maïs, riz, pomme de terre et café arabica) pratiquées par les petits producteurs.

4. Composantes. Les objectifs du Projet sont structurés autour des 3 composantes suivantes: i) Soutien au développement des capacités des acteurs d'appui aux filières agricoles; ii) Appui aux infrastructures rurales; et (iii) Gestion et coordination du Projet.

Composante 1: Soutien au développement des capacités des acteurs d'appui aux filières agricoles.

Elle est divisée en trois sous composantes à savoir: i) le développement des services économiques des Organisations Paysannes (OP); ii) le renforcement institutionnel des OP; iii) l'appui au secteur public. Ces trois sous- composantes contribuent à l'atteinte de deux sur trois résultats du Projet. Il s'agit de: i) les services économiques des OP sont viables et appréciés par les paysans; ii) la performance des services techniques du Ministère provincial de l'Agriculture et le Développement Rural dans l'accompagnement des producteurs est améliorée.

Composante 2: Appui aux infrastructures rurales.

Elle est divisée en deux sous composantes à savoir: i) la réhabilitation des voies de desserte agricole; ii) le renforcement des capacités de la Direction des Voies de Desserte Agricole (DVDA). Le résultat attendu est la réduction de coûts et le temps de transport des marchandises.

Composante 3: Coordination du Projet.

Le PASA-NK est placé sous la tutelle du Ministère ayant en charge l'agriculture. Le Ministère ayant en charge l'agriculture assure la supervision du Projet et son pilotage stratégique à travers respectivement des missions de supervision périodiques et le Comité National de Pilotage. Le Ministère provincial de l'Agriculture et du Développement Rural du Nord Kivu devient membre du Comité de Pilotage existant. Le Projet est coordonné par une Unité de Coordination (UCP) qui jouit d'une autonomie de gestion administrative et financière qui lui est accordée par le ministère de tutelle en accord avec le Ministère des Finances. Le Ministère en charge de l'agriculture au travers de son Secrétariat général assure le recrutement du personnel de l'UCP, avec l'assistance d'un cabinet qui joue le rôle de conseiller.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. Tutelle du Projet

Le Projet est placé sous la tutelle du Ministère en charge de l'agriculture au travers du Secrétariat général.

B. Pilotage du Projet

5. Comité de Pilotage National.

5.1. Etablissement. Le Comité National de Pilotage (COP) est déjà en place.

5.2. Composition. La composition du Comité de Pilotage du PASA-NK est identique à celle des autres projets actifs du portefeuille FIDA dans le pays. Le COP regroupe actuellement: i) le Secrétaire Général Agriculture Pêche et Elevage, Président; et ii) les membres sont constitués des Ministères des Finances, du Budget, du Développement Rural, du Plan, du Genre Famille et Enfants, des Infrastructures et Travaux Publics, et des représentants de la Confédération nationale des producteurs agricoles du Congo (CONAPAC) et Confédération des paysans congolais (COPACO). Le Ministère provincial Agriculture et Développement Rural du Nord Kivu deviendra membre du Comité existant.

5.3. Responsabilités. Le COP est chargé de: i) valider le plan de travail et budget annuel du PASA-NK sur la base des recommandations convenues avec les missions de suivi et de supervision conjointes du Gouvernement et du FIDA; ii) approuver le rapport annuel du PASA-NK et le rapport d'audit et prendre les dispositions idoines à la lumière des constats et recommandations; iii) prendre connaissance des évaluations annuelles de performance du personnel du Projet et faire les recommandations appropriées au Ministère ayant en charge l'agriculture pour améliorer la performance de l'UCP; iv) assurer le respect de l'accord de financement du Projet à travers le suivi des orientations stratégiques et budgétaires; et v) promouvoir les synergies et capitalisation des expériences entre projets du Ministère ayant en charge l'agriculture. Le COP se réunira deux fois par an en réunions ordinaires. Il tiendra des réunions extraordinaires à l'invitation de son Président pour entre autres convenir des orientations à donner à l'UCP au vu de conclusions et recommandations des missions conjointes de supervision du Gouvernement et du FIDA.

6. Suivi Provincial. Au niveau provincial, le suivi technique du Projet se fait conformément aux dispositions provinciales en vigueur. Le Ministère provincial de l'Agriculture et du Développement Rural assure le suivi des activités du PASA-NK à travers des missions de suivi périodiques entreprises par les inspections provinciales de l'agriculture et de développement rural, à travers la discussion de la planification et des résultats du Projet ainsi que les complémentarités avec les autres projets actifs dans la province et ceci dans le cadre du Comité Consultatif Provincial. Il veille également à faciliter le travail des organisations régaliennes et d'encadrement des petits producteurs au niveau de la province et des entités territoriales décentralisées. Il prend les dispositions nécessaires pour l'amélioration de l'effectivité du Projet notamment les questions d'exonération de taxes, l'allègement de la fiscalité et la parafiscalité provinciale sur le commerce et les exportations des produits agricoles, et l'application de l'édit provincial relatif à la gestion des terres coutumières.

C. Gestion et Coordination

7. Agent Principal du Projet. Le Ministère ayant en charge l'agriculture est l'agent principal du Projet. Il a pour rôle principal la supervision du Projet et son pilotage stratégique à travers respectivement des missions de supervision périodiques et le COP. Le Ministère ayant en charge l'agriculture organise la fonction de supervision à travers le Bureau de liaison des projets cofinancés par le FIDA en République Démocratique du Congo, qui est placé sous l'autorité du Secrétaire Général en charge de l'agriculture. Le Bureau de liaison apporte un appui à la mise en œuvre du Projet et facilite les relations du projet avec les Ministères suivants: Agriculture Pêche et Elevage, Finances, Budget, Plan, Infrastructures et Travaux Publics et Genre, Famille et Enfants. Il organise le recrutement et l'évaluation du personnel par le Ministère de tutelle.

8. Unité de Coordination du Projet (UCP).

8.1. Etablissement. Le Ministère en charge de l'agriculture met en place par arrêté ministériel une UCP, qui dispose d'une autonomie de gestion, administrative et financière. L'UCP est placée sous l'autorité du Secrétaire Général en charge de l'agriculture et est basée à Goma.

8.2. Composition. Le personnel clé est composé de: i) un coordonnateur; ii) un responsable en planification suivi-évaluation; iii) un chargé de suivi des organisations paysannes (OP), ciblage de la pauvreté, parité genre et inclusion des jeunes; iv) un chargé de suivi des travaux de génie rural; v) un chargé des aspects agronomiques et recherche développement; vi) un chargé du secteur privé; vii) un responsable administratif et financier; viii) un comptable; ix) un assistant administratif et comptable; x) un chargé de passation des marchés ; et xi) un chargé de la logistique.

8.3. Responsabilités. L'UCP est chargée de: i) la sensibilisation des partenaires à la conception du Projet, contenu de l'accord de financement et autres documents de base du Projet; ii) la programmation et la planification des activités du Projet; iii) le suivi évaluation des réalisations du Projet en vue d'orienter la mise en œuvre vers l'atteinte des objectifs du PASA-NK de manière durable; iv) de veiller à la mise en œuvre effective des stratégies de ciblage, parité hommes-femmes et inclusion des jeunes; v) de veiller à la gestion efficiente, intègre et transparente des ressources du Projet; vi) d'organiser les audits annuels externes du Projet; vii) de gérer la passation des marchés en conformité avec la loi nationale sur les marchés publics et les directives du FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets; viii) de rendre compte au Ministère ayant en charge l'agriculture et élevage au niveau national et provincial ainsi qu'au Ministère des Finances des activités et résultats du Projet; ix) de veiller au strict respect des dispositions de l'accord de financement et des lois et autres cadres réglementaires régissant le secteur agricole; x) d'évaluer la performance du personnel de l'UCP et la performance des prestataires et partenaires du Projet.

C. Outils de gestion et d'exécution du Projet

9. Manuel des procédures administratives, comptables, financières et de passation des marchés. Ce manuel est élaboré par l'Agent principal pendant la période de démarrage du Projet. Il est soumis au COP pour approbation et au FIDA pour avis de non objection, comme l'une des conditions préalables au premier décaissement. L'Agent principal forme l'UCP sur l'application des procédures administratives, financières, comptables et de passation des marchés et évaluera la performance de l'UCP à cet effet.

10. Manuel d'opération et manuel de suivi évaluation du Projet. Ces manuels sont élaborés par l'UCP lors de la période de démarrage du Projet et sont soumis au COP pour approbation et au FIDA pour avis de non objection.

11. Planification. Le point de départ de la planification annuelle du PASA-NK est l'évaluation de l'exécution des plans d'affaires des services économiques des quatre filières. Cette évaluation a lieu en août de chaque année et permet de fixer les grandes orientations de la planification de l'année suivante et la mise à jour des plans d'affaires. Le plan de travail et budget annuel (PTBA) de l'année suivante découle de l'actualisation des plans d'affaires de chaque filière, de l'élaboration du plan de renforcement institutionnel en conséquence, du dimensionnement des prestations des services publics et de l'engagement avec le secteur privé en fonction des nouvelles cibles des plans d'affaires. La planification des travaux de réhabilitation des voies de desserte agricole est alignée avec le désenclavement des zones ciblées dans les plans d'affaires. La préparation du PTBA démarre donc en septembre. Le PTBA et plan de passation des marchés (PPM) sont discutés avec le Conseil Consultatif Provincial en Octobre, et avec le Comité de Pilotage National en novembre de chaque année. Le PTBA est transmis au FIDA pour avis de non objection début décembre et l'avis de non objection (ANO) doit être donné dans les 14 jours suivant la réception de la demande de non objection. Un atelier de planification des activités se tient en janvier après l'avis de non objection du PTBA par le FIDA. Cet atelier permet aux partenaires de mise en œuvre de s'approprier des résultats annuels attendus, des stratégies de mise en œuvre, et de la capitalisation des enseignements tirés de la mise en œuvre.

12. Suivi-évaluation. L'UCP met en place un système de suivi-évaluation (S&E) simple et opérationnel. Le cadre logique fournit les indicateurs minimaux devant être renseignés pour le suivi et l'évaluation de l'efficacité, l'efficience et l'impact du PASA-NK. Coordonné par le Responsable de la programmation et suivi évaluation, le système de S&E du projet est composé de la façon suivante: i) un suivi interne effectué par les OP Chefs de file, l'ONG VECO et le Maître d'Ouvrage Délégué qui renseignent les indicateurs de produit et les indicateurs de résultats; ii) un suivi externe par la Coordination provinciale du Service National des Statistiques Agricoles pour vérifier et confirmer les données fournies par les partenaires d'exécution du Projet; iii) des études de référence et d'achèvement; iv) des évaluations tous les deux ans de la mise en œuvre du Projet pour mesurer les effets du Projet et effectuer le diagnostic des OP chefs de file et des coopératives de café et orienter ainsi les activités du projet; et v) un rapport annuel sur les indicateurs du Système de gestion des résultats de l'impact (SYGRI) basé au FIDA à Rome. L'enquête de référence est complétée au cours de la première année de mise en œuvre du Projet.

Le système de S&E comprend une base de donnée (BD) informatisée fonctionnant avec un logiciel opérationnel et un système d'information géographique. La BD est administrée par le Responsable de la programmation et suivi évaluation du Projet et décentralisée au niveau des principaux partenaires d'exécution.

E. Mise en œuvre et partenariats

13. L'UCP établit des protocoles d'accord avec les agences suivantes pour atteindre ses objectifs:

- Quatre organisations chefs de file sont chargées du développement durable de services économiques autour de maillons spécifiques des quatre filières sélectionnées par le projet (maïs, riz, pomme de terre, café arabica). Ces quatre organisations sont: i) la Coopérative Centrale du Nord Kivu (COOCENKI) pour le maïs qui mettra en œuvre les activités du projet dans le territoire de Rutshuru; ii) la Ligue des Organisations des Femmes Paysannes du Congo (LOFEPACO) pour le riz dans le territoire de Beni; iii) le Syndicat de

Défense des Intérêts des Paysans (SYDIP) pour la pomme de terre dans les territoires de Lubero, Masisi et Nyiragongo; et iv) pour la filière café arabica l'ONG VECO qui va œuvrer dans les territoires de Beni et de Rutshuru.

- La Fédération des Organisations des Producteurs Agricoles du Congo (FOPAC) est chargée de la formation des dirigeants et des gestionnaires des organisations paysannes chef de file et de leurs OP membres et partenaires, des coopératives agricoles qui sont mises en place dans le cadre de ce projet; de l'animation de trois plateformes réunissant les acteurs de filière de la pomme de terre, maïs et riz; du plaidoyer pour l'application de lois et politiques agricoles plus favorables au développement des conditions de vie des paysans impliqués dans les quatre filières; l'opération du système d'informations et des marchés; l'accompagnement des OP chefs de file dans la planification annuelle et actualisation des plans d'affaires et évaluation de la maturité et autonomie des OP.
- L'Inspection provinciale de l'agriculture pêche et élevage (IPAPEL) qui est chargée du suivi des activités du Projet et de la vulgarisation agricole. L'IPAPEL met à la disposition des quatre organisations chefs de file, des moniteurs agricoles qui vont suivre les Champs Ecoles Paysans (CEP), assure le coaching des facilitateurs internes des CEP, et effectue des visites aux champs des paysans.
- L'Inspection provinciale du développement rural (IPDRAL) qui est chargée du suivi des activités du Projet conjointement avec l'IPAPEL, et de la formation des moniteurs agricoles sur les comptes d'exploitation et l'accompagnement des moniteurs agricoles et des paysans dans le calcul des comptes d'exploitation.
- L'Office National de Café situé à Goma et Beni sera chargé de: i) renforcer les capacités techniques des producteurs du café en vue de les rendre plus professionnels dans la production, le traitement et le conditionnement du café; ii) accompagner les coopératives et l'ONG chef de file dans la formation de leurs encadreurs dans l'installation et l'animation des CEP; iii) contribuer avec les institutions de recherche à l'acquisition et expérimentation de nouveau matériel végétal de reproduction performant du café arabica; et iv) assurer avec le concours de Service National des Semences (SENASA) les travaux de certification du nouveau matériel végétal de reproduction retenu et leur inscription dans le catalogue national sous la supervision et la coordination de l'Institut National d'Etudes et de Recherche Agricoles (INERA).
- Le Service National des Semences est chargé de: i) avec le concours de l'INERA de MULUNGU au Sud Kivu, faire l'état des lieux rapide des variétés performantes pour les inscrire au catalogue national; ii) identifier et décrire les variétés des spéculations visées, introduites de l'extérieur et acceptées par la population, de manière à procéder à des essais multi-locaux pour leur éventuel inscription au catalogue national, processus qui relève de l'INERA avec la participation des paysans et du SENASA; iii) appliquer la réglementation technique et juridique de l'activité semencière pour redresser et améliorer cette activité dans l'aire du projet (processus de contrôle de qualité et de certification des semences); et iv) former les agri-multiplicateurs dans la production de semences et les mécanismes d'autocontrôle.
- La coordination provinciale du Service National des Statistiques est chargée de: i) effectuer les enquêtes de référence, de mi-parcours et de fin du projet; ii) vérifier les données de suivi fournies par les partenaires d'exécution du projet; iii) effectuer une évaluation annuelle des résultats du projet et ceci à partir de la 2^e année du projet; et iv) assister le Responsable en planification, suivi évaluation du PASA-NK dans la compilation des rapports d'activités trimestriels, semestriels et annuels du projet et dans l'élaboration des plans

de travail et budget annuels tenant en compte les données de suivi évaluation.

- L'Université Catholique de Graben est chargée de: i) poursuivre ses travaux d'expérimentation en milieu réel des variétés de pomme de terre mis en chantier et ceux liés à la création des nouvelles variétés de café arabica; ii) contribuer à la production de semences de base de pomme de terre par la méthode in vitro; iii) contribuer à l'obtention des souches mères des variétés en diffusion des filières et d'entreprendre avec le concours de Centre d'Adaptation et de Production des Semences Améliorées (CAPSA) les travaux de leur maintenance de pureté variétale; et iv) aider le SENASEM dans les travaux d'assainissement des variétés en circulation et introduites anarchiquement dans la province.
- Le Centre d'Adaptation et de Production des Semences Améliorées (CAPSA) est chargé de: i) renouveler le matériel végétal de reproduction à haut rendement (semences de pré-base de pomme de terre et du riz); ii) produire les semences de base de ces variétés en diffusion et effectuer les travaux de maintenance de leur pureté variétale; iii) poursuivre en collaboration avec la Faculté des sciences Agronomiques de l'Université de Graben, les travaux expérimentaux d'observation des variétés de pomme de terre isolées par cette dernière en milieu réel; et iv) effectuer régulièrement les analyses de sols pour le compte des exploitants agricoles au moins chaque année pour l'amélioration de l'utilisation rationnée des fertilisants.
- La Direction des Voies de Desserte Agricole (DVDA) est chargée de: i) organiser la validation des tronçons à réhabiliter par le Projet; ii) valider les études de réhabilitation des voies de desserte agricole sélectionnées; iii) suivre et surveiller les travaux de réhabilitation; iv) organiser et suivre les travaux d'entretien routier selon le modèle d'attributaire en vigueur au niveau de la province; et v) formation des chefs d'équipe des attributaires sur l'entretien des pistes réhabilitées.

14. Les travaux de réhabilitation des voies de desserte agricole et la construction de bâtiments à usage administratif ou économique est délégué par le Ministère ayant en charge l'agriculture à une agence compétente regroupant l'expertise nécessaire et ayant des procédures de passation des marchés conformes à la loi nationale des marchés publics et aux directives du FIDA. Les organisations candidates à ce rôle peuvent être des agences des Nations Unies, des organisations non-gouvernementales évoluant dans le secteur routier et de génie civil. Le maître d'ouvrage délégué est sélectionné par voie compétitive et est supervisé par l'UCP qui mobilisera la DVDA conjointement avec le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics pour la fonction de surveillance des travaux.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du prêt et du don. a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt et du don ainsi que le montant du prêt et du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en DTS)	Montant alloué au titre du Don (exprimé en DTS)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Équipement et Matériel	920 000	920 000	100% HT
II. Consultations	1 470 000	1 470 000	100% HT
III. Dons et Subventions	2 990 000	2 990 000	100% HT
IV. Formation	2 630 000	2 630 000	100% HT
V. Salaires et indemnités	2 880 000	2 880 000	100% HT
Non alloué	1 210 000	1 210 000	
TOTAL	12 100 000	12 100 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- Les dépenses d'équipement et matériel relatives à la catégorie I incluent également les dépenses liées aux véhicules et celles liées aux travaux.
- Les dépenses de consultation relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux études et celles liées assistances techniques, nationales et internationales.
- Les dépenses des dons et subventions relatives à la catégorie III incluent les dépenses liées au fonds d'appui.
- Les dépenses de salaires et indemnités relatives à la catégorie IV incluent également les dépenses liées aux coûts de fonctionnement.
- Les dépenses des salaires et indemnités relatives à la catégorie V incluent les frais de personnel, fonctionnement et maintenance.

2. Coûts de démarrage. Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage, afférents aux catégories I, II, IV et V, encourus avant la satisfaction des Conditions générales préalables aux retraits ne doivent pas dépasser un montant total équivalent à 650 000 USD. Le paiement de ce montant sera soumis à l'avis de non-objection du FIDA sur le budget détaillé des activités de démarrage, présenté par l'Emprunteur/Bénéficiaire dès que possible après l'entrée en vigueur du présent Accord.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la Section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l’Emprunteur/Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte de prêt et/ou de don si l’Emprunteur/Bénéficiaire n’a pas respecté l’une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d’avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Recrutement du personnel. La sélection du personnel du Projet se fera sur une base compétitive par voie d’appel à candidatures publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles de l’Emprunteur/Bénéficiaire, sur la base de contrats dont la durée ne pourra excéder la durée du Projet. Le personnel sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat ou à leur affectation en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement du personnel ainsi que la décision de mettre fin à leurs fonctions ou à leur affectation se fera en consultation avec le FIDA. L’Emprunteur/Bénéficiaire encouragera les femmes à postuler aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Projet.

2. Égalité. Toute discrimination fondée sur le sexe, l’âge, l’appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l’Emprunteur/Bénéficiaire. Cependant, l’Emprunteur/Bénéficiaire s’engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes à pourvoir dans le cadre du Projet.

Cadre logique

Résultats	Nom indicateur	Valeur de référence	Valeur cible fin projet	Source d'info	Fréquence de collecte	Responsabilité	Hypothèses
Objectif principal: Améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des ménages impliqués dans le projet							
	Indice d'accumulation des biens des ménages*	X%	+30%	Enquêtes de référence et d'achèvement	Au début et achèvement du projet	UCP	Stabilité politique et économique dans la province et neutralisation des groupes armés
	Malnutrition infantile chronique des enfants de moins de 5 ans*	52%	- 20%	Enquêtes de référence et d'achèvement Enquête EDS	Au début et achèvement du projet	UCP	
Objectif de développement: Améliorer la productivité et la rentabilité de 4 cultures (maïs, riz, pomme de terre, café arabica) pratiquées par les petits producteurs/rices							
	Nbre de ménages recevant les services du projet directement et indirectement*		Directs: 28 400 (équivalent à 170 400 personnes) Indirects: 24 320 (équivalent à 146 000 pers environ)	Rapport de suivi évaluation Enquête annuelle de confirmation des données	Annuellement	COOCENKI, LOFEPACO, SYDIP, VECO et SNSA	Accès des ménages aux services financiers Paiement de la prime qualité aux coopératives de caféiculteurs
	Rendement en Kg/ha	Riz paddy: 1500 Maïs: 2000 PDT: 8500 Café parche: 500	Riz paddy: 3500 Maïs: 3000 PDT: 16 000 Café parche: 1000	Rapport de suivi évaluation Enquête annuelle	Annuellement	SNSA	
	Marge nette en USD/ha (inclus coût main d'œuvre familiale)	Riz: 64 Maïs: 45 PDT: 600 Café arabica tout venant: 60	Riz: 550 Maïs: 150 PDT: 2700 Café arabica gourmet: 400	Enquête annuelle	Annuellement	SNSA	
	Rentabilité du projet (calculée ex ante)		EIRR = 18%	Calcul à mi-parcours Enquête d'achèvement	Revue à mi-parcours Achèvement du projet	Mission de revue à mi-parcours Mission d'achèvement	
Effets 1: les services économiques des OP sont viables et appréciés par les paysans							
	Score de capacité des OP partenaires	FOPAC: 2,78 COOCENKI: 2,55 SYDIP: 2,52 LOFEPACO: 2,26 Coopératives café: X	FOPAC: 3,5 COOCENKI: 3,5 SYDIP: 3,5 LOFEPACO: 3,5 Coopératives café: 3	Diagnostic institutionnel	Tous les 2 ans	FOPAC avec vérification pendant missions de supervision et par exercice de capitalisation de CSA	Capitalisation satisfaisante des OP des expériences de gestion de services économiques
	Plans d'affaires dégagent une marge nette positive en USD/an		Riz: 55 000 Maïs: 88 000 PDT: 30 000 Café: 200 000	Enquête annuelle Audit semestriel Exercice de capitalisation	Annuelle Semestrielle Tous les 2 ans	UCP CSA	
	Taux d'adoption	X%	75% des techniques	Enquête annuelle	Annuellement	SNSA	

Résultats	Nom indicateur	Valeur de référence	Valeur cible fin projet	Source d'info	Fréquence de collecte	Responsabilité	Hypothèses
			GIFS et vente groupées pour riz, maïs et pomme de terre 50% pour café arabica gourmet				
Effet 2: La performance des services publics provinciaux dans l'accompagnement des producteurs est améliorée							
	Producteurs encadrés satisfaits des services reçus*	X%	75%	Enquête annuelle de satisfaction	Annuellement	SNSA	Utilisation efficiente des ressources du projet
Effet 3: Les coûts de transport sont réduits							
	Nbre heures pour parcourir tronçon réhabilité	X	- 50%	Enquête annuelle	Annuellement	SNSA	Durabilité de l'entretien routier
	Coût de transport de marchandises	X	- 40%	Enquête annuelle	Annuellement	SNSA	Réduction des tracasseries
Produits							
Plan d'affaire pour chaque OP mis à jour	<ul style="list-style-type: none"> Nbre CEP par culture Nbre bénéficiaire H/F/J par culture* Qté de semences améliorées utilisées par culture Qté d'engrais utilisés par culture Superficie en ha sous techniques améliorées par culture* Prix payé aux producteurs/rices par culture Nb installation de stockage et traitement post récolte installées par culture* Qté de production commercialisée de manière groupée par culture 			Rapports d'activités des partenaires Enquête de confirmation du SNSA	Par saison culturale et annuellement	COOCENKI, LOFEPACO, SYDIP, VECO et SNSA	Gardiennage effectif des infrastructures de stockage et logistique de transport bien maîtrisée
Plan de renforcement des capacités des OP mis à jour	<ul style="list-style-type: none"> Nbre de H/F/J formés* Nbre organisations faitières consolidées* Nbre de OP de base consolidées* 			Rapports d'activités des partenaires Enquête de confirmation du SNSA	Annuellement	FOPAC SNSA	
Les services provinciaux sont équipés et formés	<ul style="list-style-type: none"> Nbre de pers H/F/J des services publics formés* Nbre de producteurs H/F/J formés au GIFS et lutte contre striga (sur riz)* Nbre agrimultiplicateurs H/F/J formés et agréés 			Rapports d'activités des partenaires Enquête de confirmation du SNSA	Annuellement	IPAPEL, IPDRAL, ONC, SENASEM	Appropriation des formations
Les voies de desserte agricole sont réhabilitées et entretenues	<ul style="list-style-type: none"> Nbre de km réhabilités* Nbre km entretenus* Nbre attributaires performants 			Rapports d'activités du MOD Rapport de supervision DVDA	Mensuellement	MOD DVDA	Tarifs de péage sur voies de desserte agricole sont fixés de commun accord avec transporteurs, producteurs et commerçants